VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

HOSPITALISATION LONGUE DURÉE POUR ADDITIONS SÉVÈRES À LA COCAINE / CRACK / CANNABIS

Par Soleil68 Postée le 05/02/2024 22:16

Bonsoir, Mon fils de 26 ans est addict à la cocaine crack cannabis II a déjà fait un séjour de 3 semaines à Luçon (85), séjour bcp trop court et ne lui permettant pas d'avoir les armes nécessaires pour s'en sortir. Selon lui, il a juste été « coupé » des produits c'est tout. Il est découragé et se laisse aller ne voyant aucune issue à ses addictions ; il revoit un infirmier addictologue du CSAPA de Niort qui lui laisse entendre qu'une hospitalisation de longue durée ne se fait pas comme ça . Il doit attendre (encore !) un rdv avec un psychologue qui va « juste » lui prescrire des médicaments. Aucun traitement de fond. Trop de demandes et manques de moyens ! Je suis désespérée ; je fais des pieds et des mains pour l'aider, pour trouver un vrai professionnel compétent qui va l'aider à s'en sortir même en dehors de ma région ! Son médecin traitant n'a pas de solution. Il est volontaire cherche à s'en sortir et puis RIEN n'est mis en place... il faut tjrs attendre, (la lourdeur administrative...), espérer, essuyer les déceptions.... Et voir son fils mourir à petit feu sous mes yeux c'est horrible. Mon et mon conjoint n'avons plus vraiment de vie. Je prends des antidépresseurs pour tenir. Je suis complètement démunie ! Je me suis faite aider au CSAPA mais je connais parfaitement mon fils, son fonctionnement... je représente pour lui une grande aide mais je n'ai pas les compétences ni la place en tant que maman pour l'aider à s'en sortir ! Il se connaît bien aussi et « blablater » avec l'infirmier du CSAPA ne lui suffit pas... Nous avons besoin d'aide svp !!!! Merci Un fils et une maman en détresse

Mise en ligne le 08/02/2024

Bonjour,

Nous entendons votre profond désarroi devant la volonté de votre fils de sortir de ses difficultés et l'incapacité, de votre place, de l'y aider malgré le déploiement de vos actions en ce sens. Il semble que la prise en charge dont il a pu bénéficier jusqu'à maintenant soit insuffisante et que son besoin soit celui d'un accompagnement dans la durée.

Il existe différentes modalités de prise en charge pouvant répondre à ce besoin. Il s'agit de structures de soins résidentiels proposant un accompagnement au long cours à des personnes devant consolider l'arrêt des consommations et retrouver un équilibre de vie.

Nous vous joignons en bas de message le lien vers un article présentant ces dispositifs de soins résidentiels après l'arrêt. Comme vous le lirez, il existe des lieux d'accueil individuel et d'autres collectif. Un moteur de recherche associé à chaque type de structure vous permettra d'obtenir tous les contacts par département. Les soins en addictologie n'étant pas sectorisés, il est tout à fait envisageable de faire des demandes dans toute la France.

A titre d'exemple, pour les Deux Sèvres, il existe à Thouars un SMR (Service de Soins Médicaux de Réadaptation) proposant des séjours de postcure de 3 mois pouvant faire suite à la période de sevrage hospitalier et ce dans le même établissement, ce qui est relativement rare.

Le plus souvent en effet les séjours de sevrage et les séjours de soins de suite se font dans des lieux distincts. Dans ce cas, le conseil que nous donnons est de d'abord faire les démarches d'admission en postcure de manière à connaître les délais et ainsi pouvoir organiser le sevrage juste avant l'entrée en post cure.

Nous nous tenons à votre disposition pour plus de précisions ou vous aider dans ces recherches. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tous nos encouragements.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

FILIÈRE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SÈVRES

2 rue du Docteur André COLAS Centre Hospitalier Général Nord Deux-Sèvres 79100 THOUARS

Tél: 05 49 68 31 03

Site web : www.chnds.fr/Addictologie/5/13/1 Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Autre: Pour contacter le Service hospitalisation: 05 49 68 30 37, l'équipe de liaison et de soins en addictologie: 05 49 68 32 37

et equipe.elsa@chnds.fr

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

• "Les soins résidentiels après l'arrêt"